

AUCH TERRITOIRE EN TRANSITION

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
En cours de constitution
Siège social : 5 impasse Fermat – 32000 AUCH

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE EN DATE DU 13 OCTOBRE 2012

Le 13 octobre 2012, l'assemblée générale constitutive de l'association AUCH TERRITOIRE EN TRANSITION s'est tenue à AUCH, salle des cordeliers. Les membres ont été convoqués par Monsieur Philippe LE GOANVIC.

Étaient présents les premiers membres de l'association :

Bénédicte MELLO, Philippe LE GOANVIC, Jean-Luc DAGUZAN, Cécile MARIE, Patrick ADDA, Jean-Loup VIVIER, Yohann MICHAUD, François FAVRE, Anne COMBY, Jean-guy CAPOEN, Olivier LABOURET, et d'autres personnes venues découvrir l'association comme le témoigne la feuille de présence.

Monsieur Yohann MICHAUD est désigné comme président de séance et Monsieur Patrick ADDA comme secrétaire chargé de rédiger le procès-verbal de la réunion.

Le président ouvre la séance à 14h00 et, après un mot de bienvenue, rappelle l'ordre du jour :

- présentation de l'objet de l'association ;
- choix de la dénomination et du siège de l'association ;
- mise au point des statuts ;
- montant de la cotisation ;
- élection des premiers administrateurs ;
- approbation de la charte ;
 - questions diverses

1^{ère} résolution : Présentation de l'objet de l'association

Après délibération, l'assemblée générale constitutive a établi l'objet social suivant :

Cette association a pour but de favoriser une dynamique locale en vue de permettre l'émergence de projets ou de les soutenir quand ils existent, dans l'esprit du mouvement des villes et territoires en transition.

Afin de s'engager dans la descente énergétique et le renforcement de la résilience locale, elle vise à accomplir les objectifs définis par la charte « Auch Territoire en Transition ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution : Dénomination et siège de l'association

Après délibération, l'assemblée générale constitutive a décidé de dénommer l'association :

« **Auch Territoire en Transition** » (sigle : ATT) et de fixer le siège social au 5 impasse Fermat – 32000 AUCH.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} résolution : Mise au point des statuts de l'association

Après délibération, l'assemblée générale constitutive a décidé d'approuver le projet de statuts rédigés collectivement durant les mois précédant la constitution et après débats et votes sur divers amendements proposés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} résolution : Montant de la cotisation

Après délibération, l'assemblée générale constitutive a décidé de fixer le montant de la cotisation versée par chaque membre de l'association : « *un montant libre et nécessaire* », et ce, jusqu'à nouvelle décision lors d'une prochaine assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} résolution : Election des premiers administrateurs

Après délibération, l'assemblée générale constitutive a décidé de nommer les premiers administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les premiers comptes clos le 31 décembre 2013 :

Prénom – NOM	Nationalité	Adresse	Profession	Fonction
Bénédicte MELLO	Française	20 rue de l'Egalité – 32000 AUCH	Chargée de projet	Administratrice
Philippe LE GOANVIC	Française	Au Soulan 32550 MONTEGUT	Enseignant	Administrateur
Cécile MARIE	Française	5 impasse Fermat – 32000 AUCH	Auxiliaire d'intégration sociale	Administratrice
Patrick ADDA	Française	5 impasse Fermat – 32000 AUCH	Conseil en entreprises	Administrateur
Yohann MICHAUD	Française	22 Rue Rouget de Lisle -32000 AUCH	Assistant d'éducation	Administrateur
Jean-Loup VIVIER	Française	10 rue Caumont – 32000 AUCH	Avocat	Administrateur
Joëlle REYNAUD	Française	68 chemin de Labadie – 32000 AUCH	Enseignante sciences sociales	Administratrice

Il est précisé que tous les membres du conseil d'administration ont l'unique titre d'administrateur, sans autre notion ou fonction distinctive.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} résolution : Approbation de la charte AUCH TERRITOIRE EN TRANSITION

Après délibération, l'assemblée générale constitutive a décidé d'approuver la charte AUCH TERRITOIRE EN TRANSITION rédigée collectivement durant les mois précédant la constitution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal, qui, après lecture, a été signé par les administrateurs.

Les administrateurs (nom et signature)

Bénédicte MELLO

Yohann MICHAUD

Philippe LE GOANVIC

Jean-Loup VIVIER

Cécile MARIE

Joëlle RAYNAUD

Patrick ADDA